

Délibération n° 2021-301

**OBJET : ZAC DU QUARTIER DE MOULON : APPROBATION DE LA 2ÈME PHASE DE REPRISE EN
GESTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	22
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 10 novembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 4 novembre 2021, s'est réuni à 22h14, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2021-301

Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Lucie SELLEM	a donné pouvoir à	Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
-------------------------	-----------------------

Secrétaire de séance : Clovis CASSAN

OBJET : ZAC DU QUARTIER DE MOULON : APPROBATION DE LA 2ÈME PHASE DE REPRISE EN GESTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son titre VI relatif à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay ;

VU le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) ;

VU le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à la création de l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) ;

VU le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-18 du 28 janvier 2014 portant création de la ZAC de Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-139 du 24 mars 2014 portant approbation du Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC de Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DDT-STP-673 du 13 juillet 2016 portant approbation du Programme des Equipements Publics (PEP) modificatif de la ZAC de Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, au 1^{er} janvier 2016 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2013-230 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay en date du 28 novembre 2013 relative à l'accord sur le principe de réalisation des équipements publics dans la ZAC de Moulon par l'EPPS ;

VU la délibération n°2013-252 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay en date du 19 décembre 2013 donnant un avis favorable au Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC de Moulon ;

VU la délibération n°2016-126 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en date du 16 mars 2016 donnant un avis favorable au Programme des Equipements Publics (PEP) du dossier de réalisation modificatif de la ZAC de Moulon ;

VU la délibération n°2019-462 du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 relative à l'approbation de la 1^{ère} phase de reprise en gestion des équipements publics d'infrastructure de la ZAC de Moulon ;

CONSIDERANT que l'aménagement de la ZAC de Moulon nécessite une réalisation échelonnée dans le temps de ses équipements publics ;

Délibération n° 2021-301

CONSIDERANT que les travaux de réalisation des équipements publics d'infrastructure de la ZAC de Moulon se poursuivent et qu'ils vont donner lieu à une nouvelle phase de remise en gestion à la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que cette 2^{ème} phase d'équipements publics d'infrastructure réalisée par l'EPAPS est partie intégrante du Programme des Equipements Publics (PEP) modificatif de la ZAC de Moulon ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage » du 18 octobre 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. APPROUVE la 2^{ème} phase de reprise en gestion des équipements publics d'infrastructure de la ZAC de Moulon, telle que figurant sur le plan joint à la présente délibération, conformément au Programme des Equipements Publics (PEP) modificatif de la ZAC de Moulon ;
2. DIT que cette reprise en gestion ne sera effective qu'une fois les procès-verbaux de remise d'ouvrages constatant la bonne finalisation des travaux desdits équipements publics d'infrastructure signés par l'ensemble des parties concernées ;
3. INDIQUE que le coût de cette 2^{ème} phase de reprise en gestion des équipements publics d'infrastructure de la ZAC de Moulon figurera au Budget Primitif 2022 ;
4. AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment les procès-verbaux de remise d'ouvrages actant la reprise en gestion par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Fait et délibéré le mercredi 10 novembre 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE


ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : M^{me} Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M^{me} Rafika REZGUI , M^{me} Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , M^{me} Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , M^{me} Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , M^{me} Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232-20211110-1mc 136812-DE
Date AR Préfecture : 18/11/2021

Délibération n° 2021-301

– Affichée / Publiée le : **17 NOV. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr